

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A DEBATTU DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDES FISCALES

**Ce lundi 15 octobre, Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni l'assemblée départementale pour débattre sur les orientations budgétaires 2019. Des orientations qui s'inscrivent dans un contexte national, une nouvelle fois, très incertain. Pour autant, le budget 2019 respecte les engagements pris : pas de hausse des impôts, maintien du niveau des investissements et poursuite des efforts de réduction des dépenses de fonctionnement.**

Ce n'est qu'après le premier trimestre 2019 que seront annoncées de nouvelles dispositions fiscales pour les collectivités, laissant ces dernières dans l'expectative et rendant jusque-là flou le financement de la suppression de la taxe d'habitation. Il est envisagé le transfert aux communes de la part départementale de foncier bâti sans que les modalités de compensation pour les départements soient clairement précisées. Si elle devait être confirmée, cette hypothèse hasardeuse plongerait les conseils départementaux dans une impasse financière certaine en les privant durablement d'une de leurs rares recettes dynamiques ! **Pour le Département de Loir-et-Cher, ce sont plus de 80 millions de recettes fiscales qui sont « menacées » à court terme !**

**Selon Nicolas Perruchot, « il conviendra d'être particulièrement vigilant afin d'ajuster nos hypothèses au moment du vote du budget primitif 2019. Nous devons probablement intégrer l'idée que l'exercice budgétaire 2019 puisse connaître des adaptations, des arbitrages intermédiaires plus impactants que de coutume ».**

Dans ce contexte, **le Département a été le 1<sup>er</sup> département à contractualiser avec l'État afin de maîtriser au plus juste l'augmentation de ses dépenses. D'ici à 2021, ce contrat nécessite un nouveau train d'économies de fonctionnement représentant 6,6 millions d'euros.** Ces efforts permettront de maintenir les investissements nécessaires à l'avenir du Loir-et-Cher, à savoir 50 millions d'euros environ par an.

L'esquisse du budget primitif départemental 2019 tient compte de cet objectif de maîtrise, et s'attache à garantir les ambitions portées dans le projet de mandat : mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, innover dans les politiques sociales, soutenir la ruralité et investir pour l'avenir.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Recettes et dépenses 2019 en stagnation**

Selon les hypothèses retenues pour les orientations budgétaires, les recettes de fonctionnement devraient être en légère diminution de 0,46 % à périmètre constant, soit près de 337 millions d'euros.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement sont estimées à moins de 317 millions d'euros soit une évolution de zéro % comparé au budget voté de 2018. Cet effort est la conséquence directe de l'anticipation de la mise en œuvre des mesures issues du « Contrat 2021 ». Toutefois, cela n'obère pas la capacité du Département à poursuivre son engagement dans sa politique sociale, dont les moyens augmenteront en 2019 de 1,6% à plus de 195 millions d'euros, afin d'accompagner au mieux les publics les plus fragiles.

### **Une capacité d'investissements préservée**

Dans ses orientations budgétaires, le Département prévoit, en 2019, d'investir plus de 51 millions d'euros, respectant ainsi la feuille de route fixée et l'engagement pluriannuel de travaux majeurs : voirie, très haut débit, modernisation des collèges, des archives départementales et de l'équipement des communes.

Avec 17,8 millions d'euros, la voirie (3 424 km de route gérés et entretenus par le Département) reste la principale bénéficiaire des investissements du Département.

Le Département inscrit une ligne de 9,5 millions d'euros d'investissements pour la construction ou la modernisation de ses bâtiments, et notamment les collèges.

Plus de 6 millions d'euros seront consacrés au numérique tant dans le déploiement du très haut débit sur le département que dans l'accès au numérique dans les collèges.

Enfin, le Département reconduit la Dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 5 millions d'euros pour soutenir les communes de moins de 2 000 habitants dans leurs projets d'investissement. La DSR est désormais complétée par une dotation de 1 million d'euros supplémentaires pour le développement et l'aménagement durable.

***Pour Nicolas Perruchot, ces orientations budgétaires « respecteront les engagements que le Département a courageusement pris les 13 avril et 6 juillet derniers lors des votes approuvant la contractualisation avec l'État et les objectifs d'optimisation de nos dépenses dans le cadre de « Contrat 2021 ». Au prix d'efforts de gestion toujours plus complexes, c'est au final les Loir-et-Chériens qui bénéficieront de services de proximité et d'infrastructures numériques, éducatives et routières à la hauteur de leurs attentes. »***

---

### **CONTACT PRESSE**

**Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12**